

# Courrier du RAMPAAO

## Nouvelles de la 9ème conférence des parties (COP 9) de la CDB à Bonn

Pendant deux semaines à Bonn en mai 2008, plus de 6000 experts venus de 191 pays ont dressé le tableau peu engageant d'une *crise silencieuse* pour qualifier le rythme de disparition des espèces et de dégradation des écosystèmes. On peut se féliciter que la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité (CBD-COP9) a grandement fait avancer la prise de conscience du fait que la conservation de la biodiversité doit être au centre des préoccupations de tous les acteurs. Il est indéniable que la bonne santé et la résilience des écosystèmes est à la fois l'assurance et la condition d'une adaptation de notre planète aux changements globaux en cours, et notamment climatiques. Les débats et les décisions prises à Bonn, largement couvertes médiatiquement, sont, je veux le croire, un espoir pour tous ceux qui militent pour préserver la biodiversité.

La conférence aura permis de franchir des pas importants. Sur le dossier de l'accès aux ressources génétiques, les experts ont pu engager une feuille de route pour un futur accord sur l'instauration d'un traité international sur l'utilisation des ressources génétiques. Sans aucun doute, cela présage de meilleurs outils de négociation pour les communautés ouest africaines dans le domaine de la bio prospection. J'aimerais aussi citer la décision d'un moratoire sur la fertilisation des océans. Cette technique qui vise à accroître le stockage du carbone par le plancton éveille les inquiétudes et les questionnements scientifiques quant aux possibles risques sur l'environnement marin.

C'est surtout la décision pour la protection des mers, en particulier les sites en haute mer et profondeurs marines, espaces hors juridiction nationale et jusqu'alors soumis à aucune réglementation, qui mérite d'être amplement soulignée. Pour la première fois, des critères scientifiques ont été adoptés pour l'identification de sites de protection et de réseau d'aires marines protégées en haute mer.

Les critères se basent sur l'étude et la consolidation rigoureuse d'une vingtaine de systèmes et de normes en vigueur au niveau national, régional et global. Un groupe d'experts doit se réunir prochainement au Canada pour finaliser les modalités scientifiques d'identification des sites en haute mer, sur la base des critères adoptés.



La région ouest africaine se doit d'en tenir compte et le RAMPAAO, dans le processus actuel d'analyse des lacunes de la représentativité des écosystèmes, pourrait proposer des initiatives dans ce domaine : identifier des sites en haute mer sur la base des critères scientifiques adoptés et ainsi 'profiter' de cette formidable ouverture lancée par la COP9 pour promouvoir la désignation de sites protégées en haute mer, corridors marins entre AMP, sites de repeuplement, etc.

Une formidable opportunité et un réel défi pour le RAMPAAO dans les années à venir !

Avec le soutien financier de la Fondation Oak, et des bailleurs du PRCM, la Fondation MAVA, l'Ambassade des Pays Bas, et la Coopération Espagnole, avec l'appui des partenaires techniques du PRCM, La FIBA s'engage à accompagner plus avant le processus de consolidation du réseau, le renforcement des AMP, et la création de nouveaux sites de protection avec et pour les populations de la sous région.

*Pour la première fois, des critères scientifiques ont été adoptés pour l'identification de sites de protection et de réseau d'aires marines protégées en haute mer.*



Par: **Mme Sylvie Goyet**

Directrice Générale de la FIBA

[goyet@lafiba.org](mailto:goyet@lafiba.org)

### Première aire protégée communautaire créée en Gambie

La réserve communautaire de Bolong Fenyo a été créée officiellement par les autorités gambiennes le 28/03/2008. Cette aire protégée englobe une zone humide située le long de la côte atlantique riche en biodiversité et d'importance pour la reproduction de nombreuses espèces. (Plus d'information dans le prochain numéro)

### Le complexe de la zone humide de Tanbi en Gambie est classé Parc national

Le complexe de la zone de Tanbi est une zone humide d'importance internationale. Afin de réduire les effets de différents facteurs de risques sur cette zone, notamment de la croissance industrielle, l'urbanisation et des activités agricoles, le gouvernement Gambien a décidé le 06/03/2008, de classer cette zone en parc national. (Plus d'information dans le prochain numéro)



## Une nouvelle aire protégée créée officiellement en Guinée-Bissau

Suite à plusieurs années de négociation avec les communautés locales, le Parc National de Cantanhez a été créé officiellement le 19 mars 2008 par le gouvernement de la Guinée-Bissau lors du Conseil des Ministres. Il a été inauguré le 20 Mai 2008 par le Président de la République, Son Excellence le Général João Bernardo Vieira.



**Cérémonie d'inauguration du PN de Cantanhez**

En effet, le Parc National de Cantanhez, représente l'un des derniers massifs de forêt subhumide dans la partie septentrionale de l'Afrique de l'Ouest. Cantanhez est considéré en Guinée Bissau comme la zone la plus riche en biodiversité, ce qui lui a valu souvent l'appellation de *Hotspot*.

Il existe une diversité biologique exceptionnelle avec des espèces rares et emblématiques comme le Chimpanzé, le colobe magistrat, le colobe Bai, l'éléphant, le buffle, mais aussi les antilopes, le phacochère, le potamochère, ainsi que les oiseaux d'eau, les forêts subhumides. Le processus de co-gestion pour la création du Parc de Cantanhez a été engagé depuis les années 90 par des ONG nationales et autres associations de base avec l'appui de l'UICN. Dans cette perspective plusieurs activités innovatrices ont été mises en œuvre, notamment à travers des microprojets de développement durable, afin de limiter les pratiques traditionnelles nocives à l'environnement.

Le parc possède une frange côtière assez importante, recouverte d'une grande superficie de forêts de mangrove et arrosée par deux grands fleuves : le Cacine et le Cumbidjã.



Compte tenu du fait que le parc possède une zone marine non des moindres, laquelle est en connexion avec le parc national marin de Joao Vieira Poilao, l'Institut de Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP), souhaiterait que ce dernier soit intégré dans le réseau RAMPAO.

Par: **M. Alfredo S. Dasilva**

Directeur de l'IBAP

Président en exercice de l'Assemblée Générale du RAMPAO

[alfredo.dasilva@iucn.org](mailto:alfredo.dasilva@iucn.org)

## Agenda

**15-17 Juillet 2008:** Atelier de réflexion à Dakar sur l'Analyse des lacunes du réseau et la mise en place d'un système d'information

## Liens utiles

- Les pays couverts par le PRCM (Sénégal, Gambie, Cap Vert, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Mauritanie, Sierra Leone) ont décidé de défendre une cause commune à la COP9 de la CBD à travers une déclaration commune : la déclaration de Banjul:  
[http://www.prcmarine.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=598](http://www.prcmarine.org/index.php?option=com_content&task=view&id=598)
- No spécial de "Parks" (journal international pour les gestionnaires d'aires protégées /UICN/WCPA) sur les aires marines protégées en haute mer (2005):  
[http://www.iucn.org/themes/wcpa/pubs/pdfs/PARKS/15\\_3\\_lowres.pdf](http://www.iucn.org/themes/wcpa/pubs/pdfs/PARKS/15_3_lowres.pdf)
- Appel à candidature: dans le cadre de son programme Aires Marines Protégées, la FIBA, recrute un(e) Chargé(e) de projets:  
[www.lafiba.org](http://www.lafiba.org)

Pour toute information complémentaire ou pour vos contributions, contactez:

**Moussa FALL**, Secrétaire RAMPAO: [m.fall@lafiba.org](mailto:m.fall@lafiba.org)

**Charlotte KARIBUHOYE**, Coordinatrice Programme AMP FIBA: [karibuhoye@lafiba.org](mailto:karibuhoye@lafiba.org)

**Secrétariat du Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest—RAMPAO**

s/c Composante Conservation du PRCM—FIBA

Siège: Mission UICN Sénégal, Avenue Bourguiba x Castors

BP: 3215 Dakar

Tél: + 221 338 69 02 88

Fax: +221 338 24 92 46

E-mail: [rampao@prcmarine.org](mailto:rampao@prcmarine.org)

